

Monceau Assurances, précurseur des régimes de retraite en points

Paris, le 21 juin 2013 – *Alors que le rapport d'experts de la Commission Moreau, première étape de la réforme des retraites, vient d'être rendu public et à l'occasion de la conférence sociale des 20 et 21 juin, Monceau Assurances, spécialiste de la rente viagère et précurseur des régimes de retraites en points réaffirme son expertise et son expérience en matière de retraite par capitalisation, mode de gestion selon lui, le mieux adapté aux problématiques actuelles de la retraite. Les mesures financières à prendre pour résorber le déficit des retraites (20 Md€ prévus d'ici 2020) seront-elles suffisantes ? Allongement de la durée de cotisation, nouveau recul de l'âge légal de départ en retraite, sous indexation des pensions de retraites par rapport à l'inflation, alignement du taux de CSG sur celui des actifs : toutes les pistes envisagées sont autant de leviers que Monceau Assurances estime néanmoins insuffisants.*

LA RETRAITE NOTRE CŒUR DE METIER DEPUIS 1955

Trouver une solution intelligente au problème de la chute des ressources le moment de la retraite venu, tel était le projet fondateur de la Caisse d'Assurance et de Prévoyance Mutuelle Agricole (Capma), mutuelle d'assurance du groupe Monceau Assurances, qui a créé le Régime Collectif de Retraite, régime facultatif de retraite complémentaire par capitalisation. En cinquante-huit ans, Monceau Assurances a acquis un savoir-faire et une technicité reconnus. Avec les régimes en points, Monceau Assurances propose une véritable réponse aux problèmes de la retraite complémentaire et une alternative sérieuse à la répartition. Monceau Assurances diffuse à ce jour plusieurs régimes de retraite en points par capitalisation, et des formules de rentes viagères, adaptés à la situation de chacun (exploitants agricoles, TNS, salariés...).

POURQUOI LES REGIMES DE RETRAITE EN POINTS SONT-ILS UNE SOLUTION ?

Les régimes de retraite en points gérés par capitalisation que propose Monceau Assurances, dans le cadre de l'article « L.441 » du Code des Assurances, sont actuellement les seuls régimes de retraite par capitalisation à allier une totale transparence à une grande sécurité. Les adhérents, qui cotisent durant toute leur vie active, acquièrent par le versement de leurs cotisations des points de retraite. L'âge de la retraite venu, ils perçoivent une rente viagère (i.e. à vie) calculée par le produit du nombre de points acquis, par cotisations normales ou par rachat, et de la valeur de service du point de retraite.

Dans un régime de retraite en points, la valeur du point ne peut pas baisser : c'est un fait garanti dans le cadre du régime L.441. En versant des cotisations, l'adhérent acquiert des points de retraite, qui, par multiplication de la valeur du point, lui donne le montant de sa retraite minimale annuelle. Ces garanties, alliant une totale « visibilité » de sa retraite future à une grande sécurité, aucune autre technique que celle des régimes en points ne les apporte. Plus encore, cette retraite lui sera versée toute sa vie durant, quelle qu'en soit la durée.

Si le sujet vous intéresse, les experts de Monceau Assurances se tiennent à votre disposition.

Contact Presse : Floriane Bozzo - 01 49 95 39 36 - fbozzo@monceauassurances.com

MONCEAU ASSURANCES, EN BREF.

Société de réassurance mutuelle, associant Capma & Capmi à la Mutuelle Centrale de Réassurance, principalement ; ensemble, elles détiennent deux filiales sociétés anonymes spécialisées l'une en assurance vie, Monceau Retraite & Epargne, l'autre en assurance Iard, Monceau Générale Assurances. Le groupe et ses adhérents s'adressent à 300 000 sociétaires et distribue ses contrats d'assurance soit directement, soit par l'intermédiaire de deux réseaux privilégiés et exclusifs : un réseau d'une centaine de collaborateurs salariés et un réseau d'agents généraux répartis essentiellement sur le Centre et l'Ouest de la France au travers de près de 100 points de vente. Chiffre d'affaires combiné 2011 : 350 M€ ; Fonds propres comptables : 541 M€.

CAPMA & CAPMI, EN BREF.

Société d'assurance mutuelle vie du groupe Monceau Assurances, créée en 1955 par les fondateurs de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Chiffre d'affaires 2012 : 151 M€ ; Fonds propres comptables : 178 M€, soit 140 % de la marge de solvabilité.